



**HAL**  
open science

# Appartenance nationale et minorités culturelles et religieuses en France de la droite à la gauche

Jocelyne Streiff-Fénart

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart. Appartenance nationale et minorités culturelles et religieuses en France de la droite à la gauche. *Après-demain : journal mensuel de documentation politique*, 2021, 56-57, pp.16-18. halshs-03140708

**HAL Id: halshs-03140708**

**<https://shs.hal.science/halshs-03140708v1>**

Submitted on 5 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## APPARTENANCE NATIONALE ET MINORITÉS CULTURELLES ET RELIGIEUSES EN FRANCE DE LA DROITE À LA GAUCHE

[Jocelyne Streiff-Fénart](#)

Fondation Seligmann | « [Après-demain](#) »

2020/4 N ° 56-57, NF | pages 16 à 18

ISSN 0003-7176

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2020-4-page-16.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Fondation Seligmann.

© Fondation Seligmann. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Jocelyne Streiff-Fénart***Directrice de recherche émérite au CNRS (Unité de recherches Migrations et sociétés - Urmis)*

# Appartenance nationale et minorités culturelles et religieuses en France de la droite à la gauche

Dans l'espace politique français, la relation entre Nous et les Autres est marquée par l'ambivalence entre une conception individualiste et une conception culturaliste ou nativiste de l'appartenance à la Nation. Ces deux conceptions sont classiquement pensées sous la forme d'une opposition entre un modèle français de la Nation-contrat que Renan a formulé comme « un plébiscite de tous les jours » et un modèle allemand de la Nation ethnique attribué à Herder. En réalité l'une et l'autre conceptions ont coexisté dans l'espace politique français. Elles ont dominé, ont alterné ou se sont mélangées selon les époques et les contextes dans les modes de gestion des étrangers et des minorités régionales, ethniques, religieuses.

## Deux conceptions de l'appartenance nationale

La conception individualiste de l'appartenance nationale s'affirme lors de la Révolution française comme un acte de rupture avec l'ancien monde. Le passage de sujet à citoyen fait de l'appartenance à la Nation un acte politique. L'engagement dans la défense de la patrie, la volonté de l'individu de vivre sous les lois de la République et l'adhésion à la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen sont les éléments fondateurs de la citoyenneté<sup>1</sup>. Cette vision élective de la citoyenneté, ouverte à l'étranger, va de pair avec un projet d'émancipation de populations de l'intérieur marquées par une spécificité culturelle ou religieuse : les populations locales, bretonnes, basques ou occitanes, paysannes en majorité, dont les coutumes archaïques, la ferveur religieuse et les dialectes (ces « jargons barbares et idiomes grossiers » selon Barère<sup>2</sup>) apparaissent comme des menaces contre l'unité de la Nation ;

et les juifs qu'il s'agit de détacher de la soumission à leur loi religieuse pour en faire des individus citoyens.

La visée émancipatrice et unificatrice de la francisation à l'intérieur se prolongera lors de l'entreprise coloniale par celle d'une mission civilisatrice imposant au peuple vainqueur le devoir de faire accéder aux lumières les populations soumises<sup>3</sup>. On retrouve dans les discours de Jules Ferry l'esprit et les mots (superstition, ignorance, lumière) du rapport de Barère sur les idiomes, transposés à la situation coloniale : « Partout doivent reculer les antiques puissances de l'ignorance, de la superstition, de la peur, de l'oppression de l'homme par l'homme. Ainsi l'action colonisatrice est-elle fondamentalement définie comme une œuvre d'émancipation : par elle, et à travers elle, se poursuit la lutte, entreprise depuis plus d'un siècle au nom de l'esprit de Lumière, contre l'injustice, l'esclavage, la soumission aux Ténèbres. » Aux antipodes de cette visée d'émancipation des peuples dans ses versions domestique et impériale, la conception nativiste, qui a trouvé son expression la plus achevée chez Maurice Barrès, fait de l'enracinement dans le sol natal, de la sacralisation de la terre et de la fidélité aux ancêtres le socle de l'appartenance nationale. L'idée de l'héritage commun comme facteur ultime de l'unité de la Nation est dans la lignée de Renan, dont Barrès se réclame, toutefois cet héritage n'est pas, comme chez Renan, un appui pour l'histoire à faire, mais une remémoration nostalgique d'une France éternelle menacée par la modernité. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ce nationalisme des racines ne restera influent que dans l'idéologie des franges les plus droitières et conservatrices de l'échiquier politique. Dans les années 1960, c'est plutôt dans un langage de gauche, dénonçant les inégalités entre centre et périphérie, que les mouvements régionalistes formuleront la défense des langues et des cultures et l'attachement au sol

natal (« vivre et travailler au pays »). Mais l'autochtonie comme critère légitime de l'appartenance nationale refait périodiquement surface dans les débats politiques sur l'immigration.

### Le modèle républicain de l'assimilation des étrangers

La doctrine de l'assimilation, au cœur du modèle républicain français, a constitué le pivot de l'oscillation entre les conceptions ouvertes et fermées de l'appartenance nationale. D'un côté l'assimilation désigne une politique inclusive qui vise à transformer les étrangers en Français par acculturation progressive et action socialisatrice des institutions républicaines dont au premier chef l'école. D'un autre côté l'assimilation a pour revers l'inassimilabilité, une notion utilisée dans l'entre-deux-guerres par les spécialistes de l'immigration comme un outil de sélection. Selon les contextes et les époques, telle ou telle population a été jugée inassimilable par incompatibilité des mœurs ou par la menace qu'elle ferait peser sur la pureté biologique ou la cohésion nationale.

Longtemps réputée comme une doctrine typiquement française, anti-modèle de la nation ethnique, l'assimilation a été de plus en plus mise en cause tant par la droite que par la gauche dans les années 1980, lorsque l'installation durable de populations immigrées de tradition musulmane a suscité des inquiétudes sur l'efficacité du modèle français.

Mettant en doute la volonté d'intégration de ces nouveaux immigrés, la droite prône l'exigence d'une manifestation de volonté pour les jeunes nés en France et propose des projets de lois qui reviennent sur l'automatisme de l'attribution de la nationalité par le droit du sol, considérée jusqu'alors comme l'instrument privilégié de l'assimilation.

À gauche, l'assimilation a été largement critiquée pour la violence qu'implique pour les immigrés le renoncement à leurs cultures d'origine. À la suite de la Marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983, on voit apparaître un nouveau discours célébrant la multiplicité des appartenances (le « droit à la différence »). La notion d'assimilation est rejetée au profit de celle plus neutre d'intégration. Celle-ci sera à son tour contestée lors du retour de la gauche au pouvoir en 1997, avec la mise en avant de la lutte contre les discriminations. La ministre de l'emploi et de la solidarité énonce clairement ce renversement de tendance « ... aujourd'hui, la question est moins celle de

l'intégration (car les personnes dont nous parlons sont intégrées culturellement depuis longtemps) que celle de la lutte contre les discriminations et de l'égalité des droits.<sup>4</sup> »

Après une longue éclipse, la notion d'assimilation a fait retour en lien avec la question de l'identité nationale, tout en étant investie de significations variables, voire contradictoires dans les discours de droite et de gauche. « N'ayons pas peur du mot ! », s'exclame en 2015 Manuel Valls qui voit dans l'assimilation le rejet d'une conception identitaire de la nationalité. Alors qu'à la même époque Nicolas Sarkozy déclare vouloir un pacte d'assimilation pour « préserver la civilisation française »<sup>5</sup>.

### L'immigration, l'identité nationale et les valeurs

L'affaire de Creil en 1989 a fortement contribué à inscrire la question immigrée dans la problématique de l'identité nationale. La panique morale provoquée par le port du foulard par les écolières de Creil ne provient pas de la découverte subite de la présence de l'islam en France, mais des caractéristiques des protagonistes de l'affaire : des jeunes filles éduquées dans le monde moderne, contredisant l'interprétation du port du voile comme une trace d'archaïsme, de traditionalisme résorbable par assimilation. Depuis cette affaire, les doutes sur l'efficacité intégratrice du modèle français ont suscité l'emballement des discours et des politiques identitaires qui trouvera son apogée en 2007 avec la création du ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale. La montée du terrorisme au cours des années suivantes a dramatisé le lien entre immigration, islam et identité nationale. L'émotion suscitée par les attentats a fait surgir le risque d'amalgame, toujours dénoncé mais jamais totalement conjuré, entre un projet politique islamiste et un ensemble de pratiques culturelles et religieuses attribuées aux musulmans, jugées incompatibles avec les valeurs des Français et les modes de vie occidentaux.

Depuis les années 1990, on a vu se renforcer la différenciation entre des nationaux autochtones et d'autres venus d'ailleurs comme l'atteste l'expression devenue courante de « Français de souche ». La tendance à définir l'appartenance nationale en terme nativiste est allée de pair avec la rétractation des valeurs phares de la République autour de deux traits à fort pouvoir différenciateur entre Nous et les Autres : la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes ont été promues

comme valeurs constitutives, à la fois culturelles et civiques, de l'identité française. La référence devenue omniprésente à ces valeurs fondamentales a durci l'opposition entre des catégories de Français différenciés par leur origine, les uns qui en seraient naturellement dépositaires et d'autres qui seraient sommés de les adopter<sup>6</sup>.

On peut douter que l'appartenance puisse être imposée d'en haut comme une injonction à adopter des valeurs, quels que soient le contenu qu'on leur donne et la façon dont on les définit. L'histoire de l'immigration montre que le sentiment national s'intériorisait par lente imprégnation sous l'effet de la mixité sociale et de la socialisation des deuxièmes générations, notamment dans l'école. Si dans un monde aussi interconnecté que le nôtre, la voie traditionnelle de l'assimilation comme alignement sur des standards mono-culturels a perdu l'efficacité sociale et la force morale qu'elle a eues en d'autres temps, la pluralité des identités n'implique nullement un affaiblissement de l'appartenance nationale. Les résultats de l'enquête TeO montrent que le problème d'intégration ne tient pas à une rupture de l'allégeance nationale et citoyenne chez les jeunes issus de l'immigration mais au déni de francité dont ils se sentent les victimes<sup>7</sup>.

La lutte contre le séparatisme, l'injonction faite aux minorités d'accorder la priorité à l'appartenance nationale sur d'autres types de liens, cultu-

rels ou religieux, ont connu une première formulation dès 1789, par le célèbre discours du député Clermont-Tonnerre. Pour empêcher qu'il y ait « une Nation dans une Nation » il faut, dit-il, « tout refuser aux juifs comme Nation ». C'est toutefois la première partie de la phrase, l'engagement de l'État à « tout accorder aux juifs comme individus », qui lui donne tout son sens. Tant que cette part du contrat ne sera pas remplie, l'invocation des « principes républicains » risque au mieux de se résoudre à une formule incantatoire, au pire de conforter l'exclusion du Nous national ou du refoulement vers ses marges d'une partie de la population. •

1. Sophie Wahnich, *L'Impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Albin Michel, 1997.

2. Rapport du Comité de salut public sur les idiomes, 1794.

3. Cette visée émancipatrice s'accommode d'un « paradigme racial » qui confère aux « races supérieures » le devoir d'éduquer les « races inférieures ». Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Presses Universitaires de France, 2006.

4. Discours de Martine Aubry à la Table-ronde sur les discriminations raciales dans le monde du travail, 11 mai 1999.

5. Discours de Nicolas Sarkozy au colloque « Identité(s) française, entre fierté et désamour », 24 Mai 2016.

6. Abdellali Hajjat, *Les Frontières de l'identité nationale. L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, La Découverte, 2012 ; Éric Fassin, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, n° 26, 2006, p. 123-131. Camille Gourdeau, « Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ? », *Hommes & migrations*, 1311 | 2015, p. 23-29.

7. Patrick Simon et Vincent Tiberj, *Les Registres de l'identité, les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale*, Ined, Document de travail n° 176, 2012.



### Appel à projet favorisant le vivre ensemble à Paris, en Essonne, en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne

La Fondation Seligmann intervient dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville à Paris, en Essonne, en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne, en soutien d'initiatives locales, scolaires ou associatives, participant à la lutte contre le racisme, à la formation des citoyens, à l'insertion des étrangers dans la société, au renforcement du lien social et à la promotion du vivre et agir ensemble, avec une large ouverture sur la culture.

Les aides financières de la Fondation Seligmann peuvent s'inscrire dans la durée, par le soutien à l'investissement (achat de dictionnaires, de ressources documentaires, de logiciels, de matériels éducatifs et sportifs...), à la formation de bénévoles, à l'action directe (prise en charge de la billetterie, du transport, des ateliers pédagogiques lors de sorties culturelles, à l'exception des rémunérations, participation aux frais de transport, d'hébergement lors de séjours...), ainsi que par la mise en place de conventions pluriannuelles.

Depuis 2007, la Fondation Seligmann a participé au financement de 600 projets, impliquant plus de 300 établissements scolaires et plus de 130 associations, et bénéficiant à plus de 400 000 enfants, jeunes et adultes en insertion.

La fiche de demande d'aide à projet est à télécharger sur [fondation-seligmann.org](http://fondation-seligmann.org).

Contact : [fondation-seligmann@fondation-seligmann.org](mailto:fondation-seligmann@fondation-seligmann.org)